

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES



1 Le président de la République et son Premier ministre

Le président de la République, Jacques Chirac, reçoit Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, à l'Élysée avant le premier conseil des ministres du gouvernement, 10 mai 2002.



1 Manifestation pour les droits des femmes (8 mars 2014)

La manifestation a lieu lors de la Journée internationale des droits des femmes, ici à Paris place de la Bastille. Cette journée, officialisée par l'ONU en 1977, est célébrée le 8 mars dans de nombreux pays.

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

Fiche d'objectifs

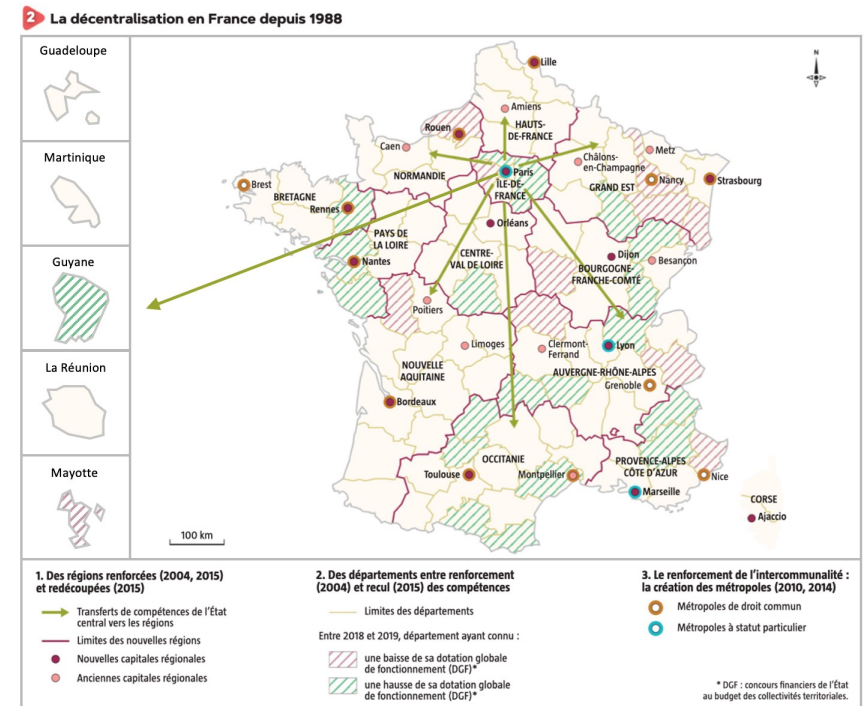
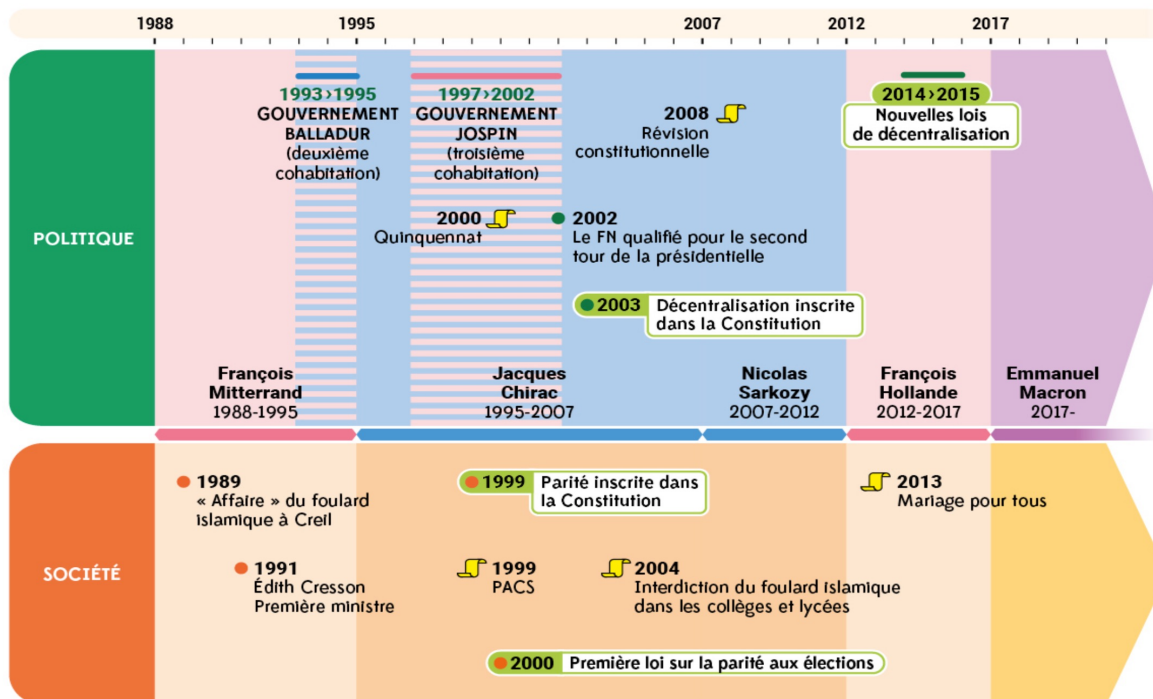
Notions et vocabulaire à savoir définir	Repères chronologiques à savoir situer :
- République, alternance, cohabitation, quinquennat - dissolution, motion de censure, abstention, référendum - laïcité, déchristianisation, sécularisation - communautarisme, séparatisme - centralisation, décentralisation - collectivités locales, intercommunalité - féminisme, sexisme, parité - bioéthique, procréation médicalement assistée - immigré, étranger, intégration	- dater les présidences de François Mitterrand, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron - dater les deuxième et troisième cohabitations - dater les phases II et III de la décentralisation - dater les périodes pendant laquelle Édith Cresson et Elisabeth Borne sont Premier ministre - dater les années où Ségolène Royal et Marine Le Pen sont au second tour des présidentielles - dater l'entrée de la parité dans la Constitution - dater les lois créant le PACS, le mariage pour tous et l'extension de la PMA
Grandes lignes du cours à savoir expliquer :	Capacités et méthodes à savoir maîtriser :
- comment la République a-t-elle résisté malgré la forte instabilité politique depuis 1988 ? - comment la V^{ème} République a-t-elle été adaptée aux évolutions internationales ? - Les mutations sociales sont-elles les causes ou les reflets des évolutions politiques ?	- confronter deux documents (un texte et un document iconographique) - construire un plan qui mette les deux documents en relation - présenter les documents avec précision et les critiquer de façon pertinente

Évaluation (devoir maison) : Analyse de documents

Vous disposerez d'un document iconographique (affiche, caricature, une). À vous de le présenter en introduction, d'en faire l'analyse en le décrivant et en mobilisant des connaissances afin de l'expliquer. Vous devrez aussi le critiquer en conclusion (en montrant les intérêts et les limites de ce document).

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

Introduction

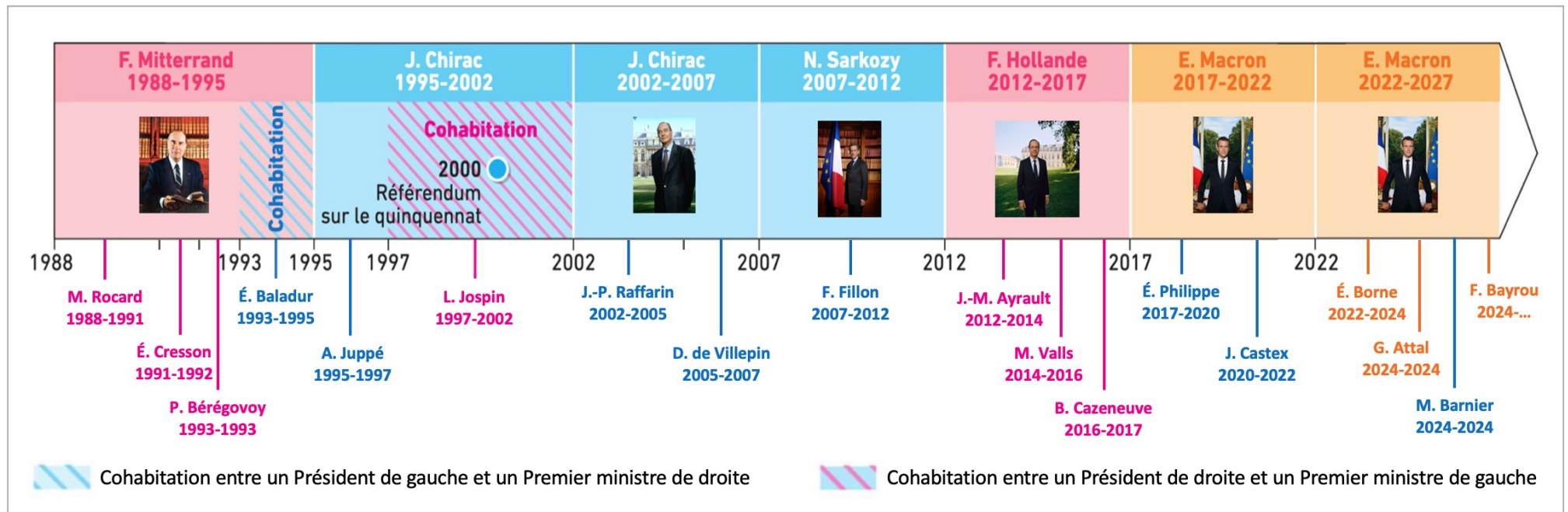


Problématique : Comment la V^{ème} République s'est-elle réformée pour s'adapter aux nouveaux enjeux politiques et sociaux depuis 1988 ?

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

A. L'absence de reconduction des majorités présidentielles et/ou législatives

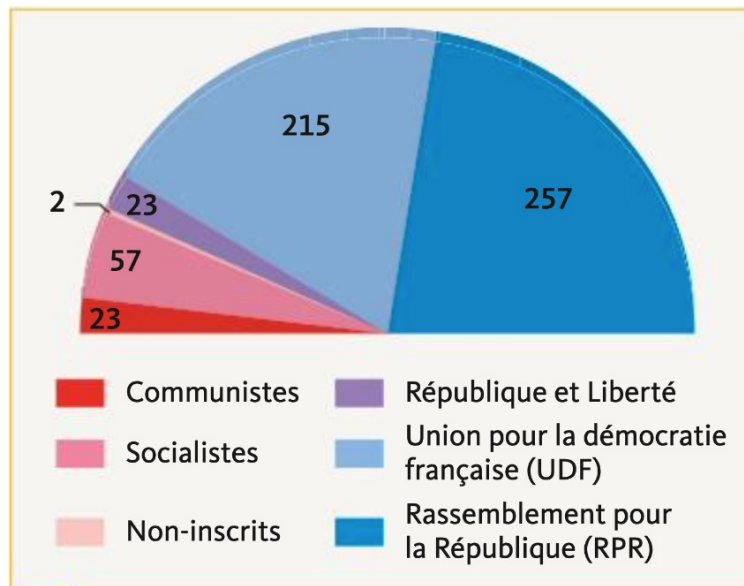


1 Un régime politique en évolution

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

A. L'absence de reconduction des majorités présidentielles et/ou législatives



1 La deuxième cohabitation

Composition de l'Assemblée nationale à l'issue des élections des 23 et 28 mars 1993, en nombre de sièges.

4

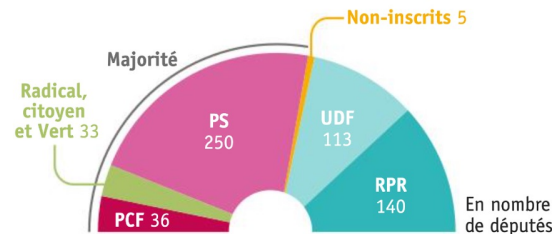
DOCUMENT

La troisième cohabitation

■ J'UTILISE UN DOCUMENT : UN GRAPHIQUE

Le gaulliste Jacques Chirac est élu président de la République en 1995. En 1997, sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale débouche sur une victoire de la gauche. Il est contraint de nommer un Premier ministre socialiste, Lionel Jospin.

Résultats des élections législatives de mai 1997



Question : comment la cohabitation de 1997 se met-elle en place ?

Guide

- Identifiez qui est président en 1995.
- Identifiez qui remporte les élections législatives.
- Trouvez les durées suivantes :
 - durée du mandat de Jacques Chirac ;
 - durée du mandat des députés ;
 - durée de la cohabitation de J. Chirac avec L. Jospin



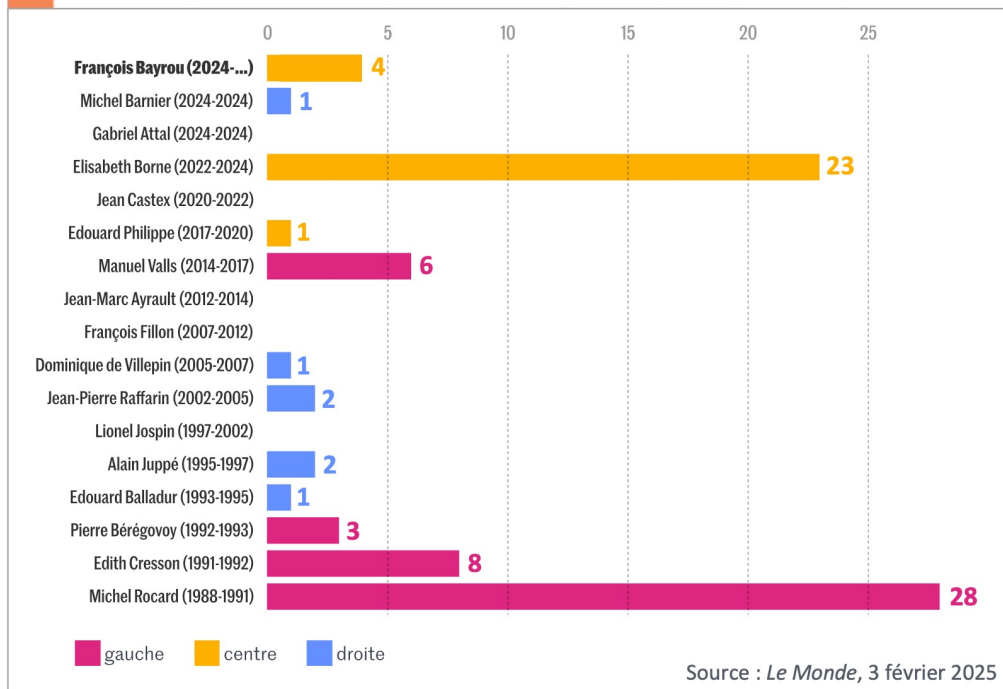
Une du Parisien du 22 avril 2002

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

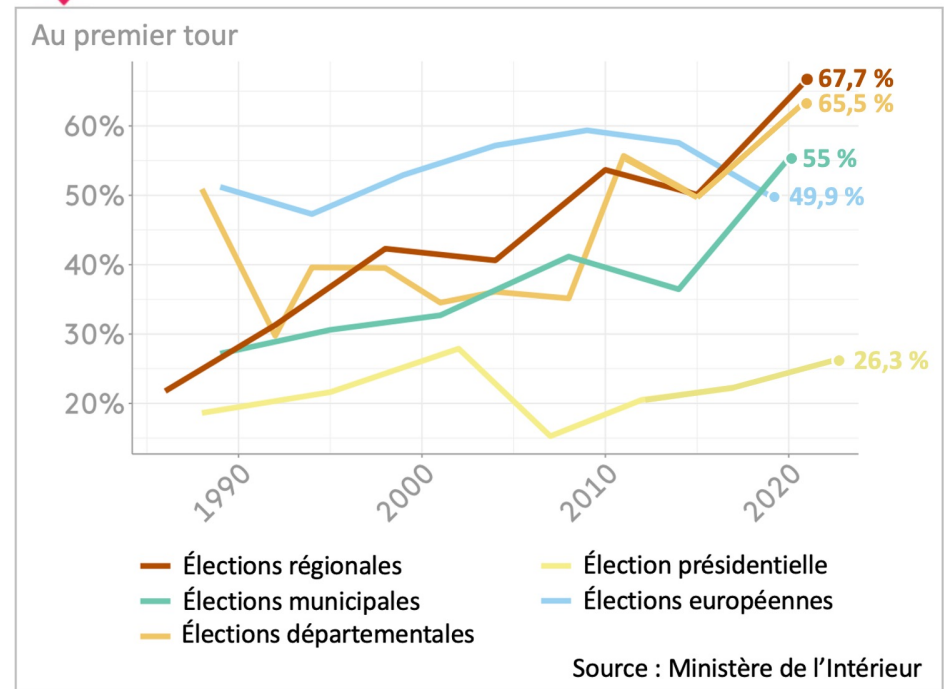
I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

A. L'absence de reconduction des majorités présidentielles et/ou législatives

3 Le recours à l'article 49-3 depuis 1988



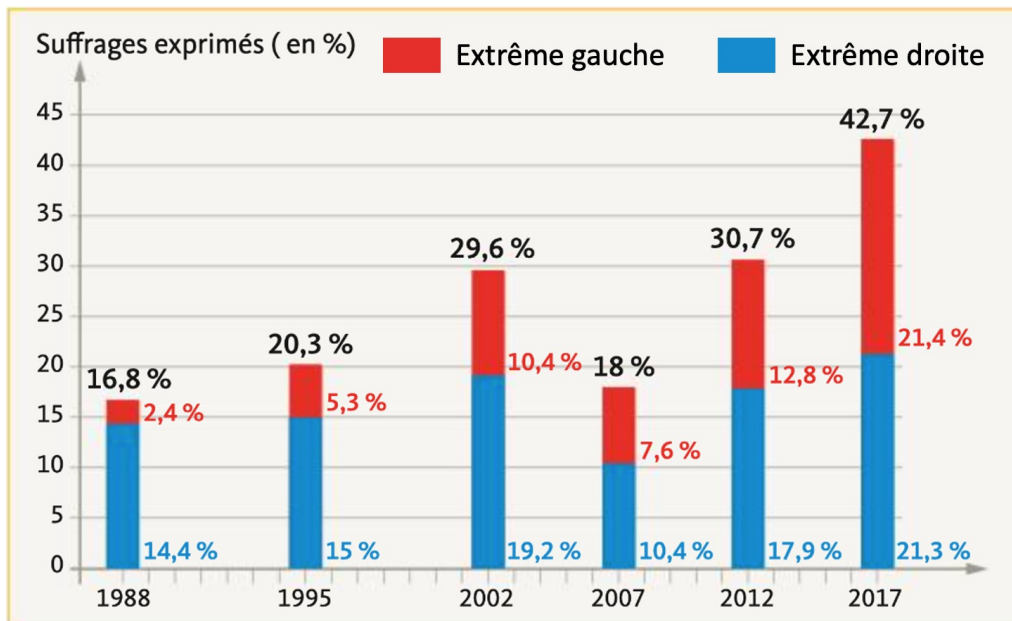
3 L'évolution de l'abstention par élection depuis 1988



H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

A. L'absence de reconduction des majorités présidentielles et/ou législatives



5 L'essor du vote contestataire

Résultats du premier tour des élections présidentielles de 1988 à 2017.



3 Le mouvement des « Gilets jaunes »

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

B. Une défiance qui s'explique par les mutations de l'économie et de la société

GAUCHE	Partis	Regard sur l'Union européenne	Regard sur la mondialisation	HOSTILE
				
				

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

B. Une défiance qui s'explique par les mutations de l'économie et de la société

		Partis	Regard sur l'Union européenne	Regard sur la mondialisation
GAUCHE				
				
		FAVORABLE		

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

B. Une défiance qui s'explique par les mutations de l'économie et de la société

CENTRE	Partis	Regard sur l'Union européenne	Regard sur la mondialisation	FAVORABLE
				
				
				

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

B. Une défiance qui s'explique par les mutations de l'économie et de la société

		Partis	Regard sur l'Union européenne	Regard sur la mondialisation		
DROITE					FAVORABLE	
					HOSTILE	

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

C. Des tensions qui mettent à l'épreuve la Constitution de la V^{ème} République

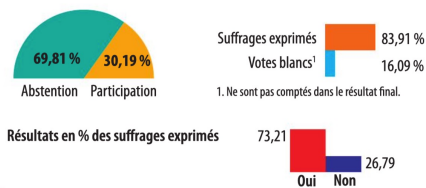
4 La fin du septennat et de la cohabitation

L'instauration du quinquennat place l'élection présidentielle et la même année que les législatives. Le Premier ministre propose alors de modifier le calendrier électoral pour faire en sorte que l'élection présidentielle précède les élections législatives.

« L'année 2000 aura été une année importante pour nos institutions [...]. Le 24 septembre dernier, le peuple français a approuvé par référendum la révision constitutionnelle instaurant le quinquennat que le Parlement avait au préalable votée. [...] En l'état actuel du calendrier, les élections législatives devraient se tenir les 10 et 17 mars, suivies de l'élection présidentielle les 21 avril et 5 mai 2002. [...] Nombreux sont ceux qui pensent qu'une telle séquence, sans précédent, fait peu de cas de la logique des institutions, qu'elle est contraire au bon sens [...]. Il a donc été proposé de rétablir le calendrier normal [...]. Il y va de la cohérence entre l'exécutif et le législatif. Puisque notre système institutionnel est à la fois présidentiel et parlementaire, il est préférable d'avoir une cohésion entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire. [...] La cohérence entre la majorité parlementaire, le gouvernement et le président reste une garantie d'efficacité. La cohabitation peut toujours survenir si les Français la provoquent, mais elle doit être conçue comme une parenthèse. [...] La dynamique de la cohérence sera plus forte si l'élection présidentielle précède les législatives, rendant ainsi moins probable le risque de cohabitation. »

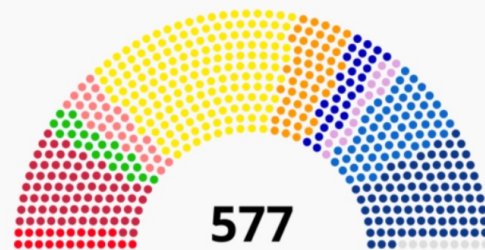
Lionel Jospin, intervention à l'Assemblée nationale lors du débat relatif à l'avenir des institutions, 19 décembre 2000.

Résultats du référendum de 2000 sur le passage au quinquennat



4 Le référendum de 2000 sur l'adoption du quinquennat

2022



Ensemble, majorité présidentielle (250)

Renaissance (172)

Démocrates (48)

Horizons (30)

Nouvelle Union populaire écologique et sociale (151)

La France insoumise (75)

Socialistes (31)

Écologistes (23)

Gauche démocratique et républicaine (22)

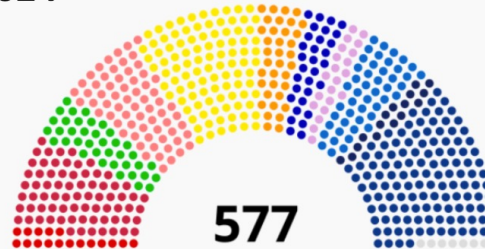
Rassemblement national (89)

Les Républicains (62)

Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (16)

Non-inscrits (9)

2024



Nouveau Front populaire (193)

La France insoumise (72)

Socialistes et apparenté.e.s (66)

Écologistes (38)

Gauche démocrate et républicaine (17)

Ensemble (166)

Ensemble pour la République (99)

Les Démocrates (36)

Horizons et indépendants (31)

Rassemblement national et allié.e.s (142)

Rassemblement national (126)

À droite ! (16)

Droite républicaine (47)

Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)

Non-inscrits (8)

Source : Assemblée nationale

2 Le résultat des élections législatives de 2022 et de 2024



2 Le gouvernement de Michel Barnier renversé par une motion de censure (2024)

En décembre 2024, Michel Barnier a recours à l'article 49-3 de la constitution pour faire adopter sans vote à l'Assemblée le budget de la Sécurité sociale. Deux motions de censure sont déposées (une par le Nouveau front populaire et une par le Rassemblement national). Le gouvernement est renversé car la motion recueille 331 voix sur 574.

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

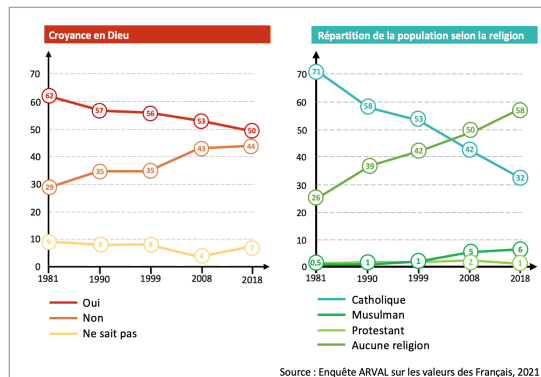
C. Des tensions qui mettent à l'épreuve la Constitution de la V^{ème} République

2 La laïcité inscrite dans la Constitution de la V^{ème} République

Article premier. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Constitution de la V^{ème} République (version actuelle)



6 Des croyances et des pratiques religieuses en déclin



1 L'exclusion d'élèves voilées

Le principal du collège Gabriel Havez, Ernest Chénier, devant deux élèves voilées, Creil, septembre 1989.

En octobre 1989, l'exclusion de trois élèves qui refusent de retirer leur voile provoque un vif débat dans la presse, dans la société et dans le monde politique, jusqu'à ce que les élèves retirent leur voile en décembre. En 1994, Ernest Chénier, devenu député, relance le débat en proposant une loi pour interdire le voile à l'école.

1 La laïcité et les lois

Loi du 15 mars 2004

Art. L. 1 – Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.

Loi du 11 octobre 2010

Art. 1 – Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

Art. 2 – Pour l'application de l'article 1^{er}, l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public. L'interdiction prévue à l'article 1^{er} ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.



2 La charte de la laïcité (2013)



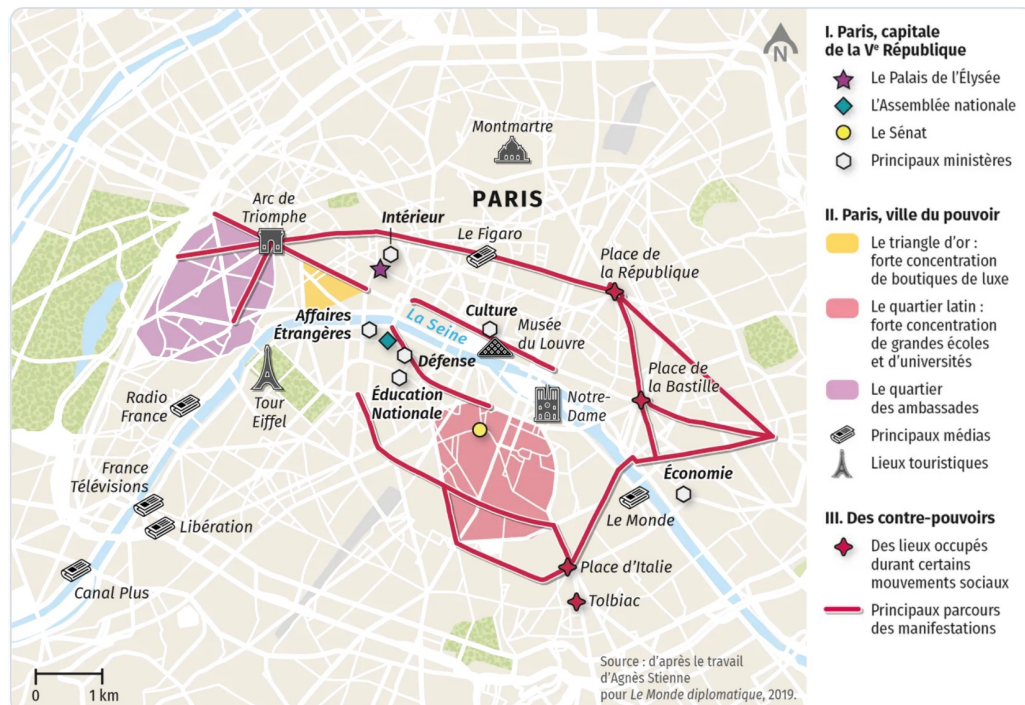
4 Les crèches de Noël en débat

En 2016, le tribunal administratif interdit au nom de la laïcité l'installation d'une crèche dans le hall d'entrée de l'Hôtel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon. Depuis, le président de région, Laurent Wauquiez, organise chaque mois de décembre une « exposition sur les arts santonniers » régionaux incluant cinq crèches. Elle est autorisée par la justice qui juge qu'elle « présente un caractère culturel et ne manifeste pas un acte de prosélytisme ou de revendication religieuse ».

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

A. La décentralisation : renforcer le rôle des collectivités dans l'Union européenne



2 Paris, capitale du pays et lieu de pouvoir

1 Les lois de la décentralisation

« Acte I »

- 1982-1983** Lois Defferre qui transfèrent des compétences de l'État vers les **collectivités territoriales** dans de nombreux domaines (urbanisme, action sociale, formation professionnelle, gestion des collèges et lycées).
- 1992** Création des communautés de communes qui renforce les possibilités d'**intercommunalité**. L'objectif est de lutter contre l'émiettement territorial tout en préservant les communes, auxquelles les citoyens sont très attachés.

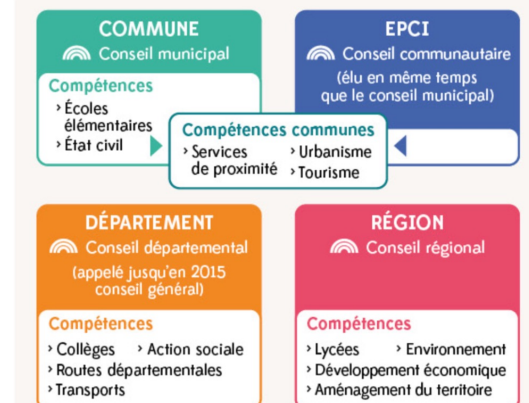
« Acte II »

- 2003** Loi relative à l'organisation décentralisée de la République, qui devient un principe constitutionnel.
- 2004** Loi relative aux libertés et responsabilités locales qui transfère de nouvelles compétences (développement économique, transport, action sociale, logement, santé, éducation) vers les régions et les départements.
- 2010** Loi de réforme des collectivités territoriales qui oblige chaque commune à adhérer à un établissement public de coopération intercommunale et crée une nouvelle structure de coopération intercommunale : les métropoles.

« Acte III »

- 2014** Loi MAPTAM qui crée les métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence, chacune ayant une organisation propre, et consolide les métropoles de la loi de 2010.
- 2015** Loi NOTRe qui transfère de nouvelles compétences aux régions (développement économique, aménagement du territoire), certaines au détriment des départements, et renforce les intercommunalités.

4 Les compétences des collectivités territoriales aujourd'hui



BIOGRAPHIE

Gaston Defferre (1910-1986)

Membre du Parti socialiste, il est maire de Marseille de 1944 à 1945 puis de 1953 à 1986. Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation de 1981 à 1984, il faut voter trois lois relatives aux libertés des communes, des départements et régions et à la répartition des compétences entre eux.



H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

A. La décentralisation : renforcer le rôle des collectivités dans l'Union européenne

Point de passage et d'ouverture 1 :

L'approfondissement de la décentralisation

Consigne : Confrontez les documents afin de présenter les différentes phases de la décentralisation depuis le début des années 2000 et afin de montrer que la décentralisation transforme en profondeur le fonctionnement de la République.

Point méthode : Confronter un texte et une image (carte)

- prélever des citations dans le texte et les rapprocher de certains éléments dessinés
- mentionner les éléments qui ne figurent que dans un des deux documents
- expliquer à partir du cours les deux documents
- montrer les intérêts et les limites des documents

1 2003, l'organisation décentralisée de la République

Art. 1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] Son organisation est décentralisée. [...]

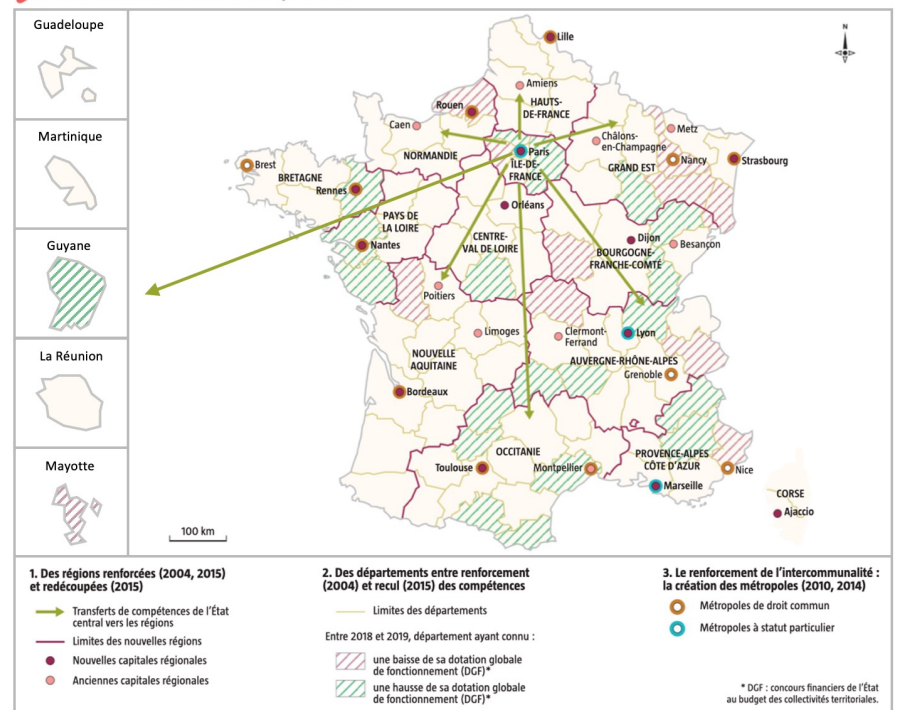
Art. 72. [...] Les **collectivités territoriales** ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. [...] Les collectivités territoriales [...] peuvent lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental [...], aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. [...]

Art. 72-1. [...] Dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité. [...]

Art. 72-2. [...] Tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi. [...]

Constitution de la V^e République, révision de 2003.

2 La décentralisation en France depuis 1988



H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

B. Des réformes constitutionnelles pour adapter l'État au fonctionnement de l'UE

1 La réforme constitutionnelle de 1992

Le traité sur l'Union européenne appelé traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 par les représentants des douze États membres des Communautés européennes, a inauguré une phase de ratification dans tous les États membres.

Saisi par le président de la République, le Conseil constitutionnel juge le 9 avril 1992 que trois séries de dispositions du traité, parce qu'elles ont trait à l'exercice de la souveraineté nationale, nécessitent une modification de la Constitution de 1958. Le 12 avril 1992, lors d'un entretien radiotélévisé, François Mitterrand déclare que le traité de Maastricht "ne peut pas être négocié" ni "ajourné". Il se prononce pour une révision de la Constitution par la voie parlementaire.

Un projet de révision constitutionnelle est présenté en Conseil des ministres du 22 avril 1992. Il aboutit à la loi constitutionnelle du 25 juin 1992, qui ajoute à la Constitution de 1958 un **titre XIV intitulé "Des Communautés européennes et de l'Union européenne"**. Les articles 88-1 à 88-4 de ce nouveau titre contiennent les adaptations suivantes :

- le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales est accordé aux citoyens de l'Union résidant en France ;
- l'Assemblée nationale et le Sénat doivent être informés par le gouvernement des propositions d'actes communautaires comportant des dispositions législatives et peuvent voter des résolutions ;
- les transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'Union économique et monétaire ainsi qu'à la détermination des règles sur le franchissement des frontières extérieures des États membres sont autorisés.

« Les révisions constitutionnelles liées à la construction européenne », *Vie publique*, 26 juin 2020

2 La réforme constitutionnelle de 1997

Le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997, par les représentants des 15 États membres, est le prolongement du traité de Maastricht.

Saisi par le Président de la République et le Premier ministre le 2 octobre 1997, le Conseil constitutionnel juge, le 31 décembre 1997, contraires à la Constitution deux clauses du traité :

- celle qui permet au Conseil, statuant à l'unanimité, de décider, cinq ans après l'entrée en vigueur du texte, du passage à la règle de la majorité qualifiée et à la procédure de codécision des mesures relatives à la circulation des personnes ;
- celle qui prévoit le passage automatique, au bout de cinq ans, des conditions de délivrance de visas de court séjour.

En conséquence, un projet de révision constitutionnelle est déposé le 30 juillet 1998. Il aboutit à la promulgation de la loi constitutionnelle du 25 janvier 1999 qui permet à la France de ratifier le traité d'Amsterdam en révisant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution.

Ces modifications concernent :

- l'autorisation de nouveaux transferts de compétences en matière de libre circulation des personnes ;
- l'élargissement des droits des parlementaires.

« Les révisions constitutionnelles liées à la construction européenne », *Vie publique*, 26 juin 2020

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

B. Des réformes constitutionnelles pour adapter l'État au fonctionnement de l'UE

3 La réforme constitutionnelle de 2005

Dans une décision du 19 novembre 2004, le Conseil constitutionnel estime que la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe nécessite une modification préalable de la Constitution.

Un projet de révision constitutionnelle est déposé par le gouvernement le 5 janvier 2005. La loi constitutionnelle est promulguée le 1^{er} mars 2005.

Ce texte :

- autorise la participation de la France à l'Union européenne dans les conditions prévues par le nouveau traité (modification de l'article 88-1) ;
- rend obligatoire la consultation des Français par référendum lors de l'adhésion d'un nouvel État membre à l'Union européenne (ajout d'un article 88-5) ;
- anticipe les évolutions constitutionnelles nécessaires en cas d'entrée en vigueur du nouveau traité, notamment sur le renforcement des pouvoirs du Parlement (création un titre XV).

L'entrée en vigueur du nouveau titre XV de la Constitution est subordonnée à la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe. L'autorisation de ratification ayant été refusée par les Français à près de 55 % lors du référendum du 29 mai 2005, ce nouveau titre est devenu sans objet, de même que la modification de l'article 88-1.

« Les révisions constitutionnelles liées à la construction européenne »,
Vie publique, 26 juin 2020

4 La réforme constitutionnelle de 2008

Le 13 décembre 2007, est signé à Lisbonne le traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, appelé le traité de Lisbonne dont l'objectif est de relancer la réforme institutionnelle.

Saisi par le président de la République, le Conseil constitutionnel juge le 20 décembre 2007 que la ratification du traité doit être précédée d'une révision de la Constitution de 1958. Plusieurs dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de l'Union et les nouvelles prérogatives reconnues aux Parlements nationaux dans le cadre de l'Union appellent cette révision.

Un projet est déposé le 4 janvier 2008. Il conduit à la loi du 4 février 2008 modifiant le titre XV de la Constitution, qui ouvre la voie à la ratification du nouveau traité.

Cette loi autorise la participation de la France à l'Union européenne dans les conditions prévues par le traité de Lisbonne (nouvelle rédaction du second alinéa de l'article 88-1 de la Constitution). Elle réécrit le titre XV "De l'Union européenne" de la Constitution. Elle consacre de nouveaux pouvoirs au Parlement conformément au traité de Lisbonne (ajout à la des articles 88-6 et 88-7).

L'article 88-6 permet aux parlementaires de contrôler le respect par les institutions de l'Union européenne du principe de subsidiarité. L'article 88-7 organise la procédure d'opposition du Parlement en matière de révision simplifiée des traités et de droit de la famille dans le cadre de la coopération judiciaire civile.

« Les révisions constitutionnelles liées à la construction européenne », *Vie publique*, 26 juin 2020

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

C. L'enjeu environnemental au cœur les engagements internationaux de la France

7 Modifier la Constitution pour répondre à l'urgence environnementale

Depuis mars 2005, une Charte de l'environnement, comportant 10 articles, a été intégrée au **bloc de constitutionnalité**.

Art. 1^{er} Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2 Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 4 Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Art. 6 Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Art. 8 L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs définis par la présente Charte.

Art. 10 La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.



3 La Charte de l'environnement



2 La conférence de Paris sur les changements climatiques (2015)

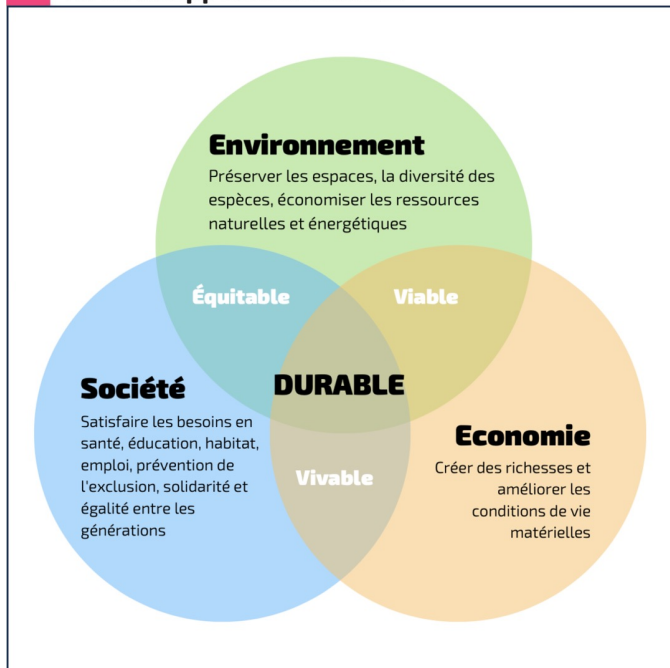
La conférence de Paris sur les changements climatiques se tient à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015. Elle est organisée par l'Organisation des nations unies dans le cadre de la Conférence des parties (COP). Il s'agit de la COP21. L'accord sur le climat, applicable aux 195 pays signataires, fixe comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5°C et 2°C d'ici à 2100.

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

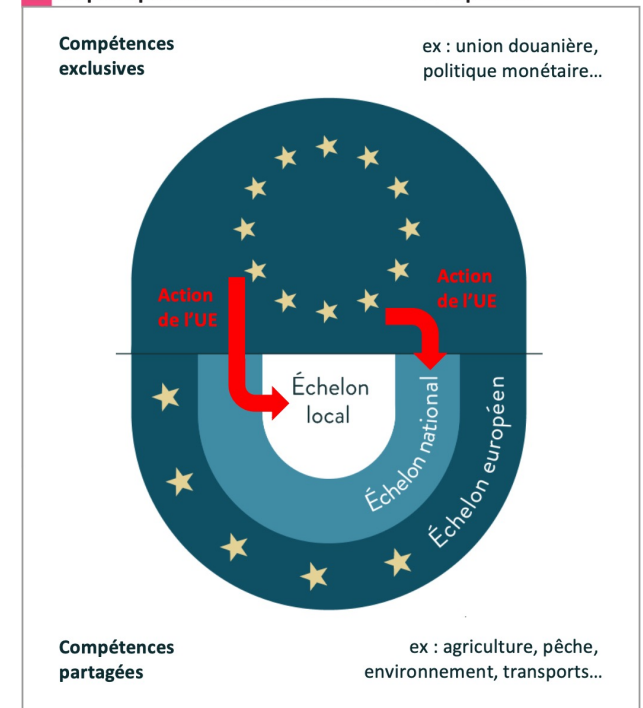
C. L'enjeu environnemental au cœur les engagements internationaux de la France

3 Schéma notion : Le développement durable



4 Un litige environnemental : le chantier de l'autoroute A69

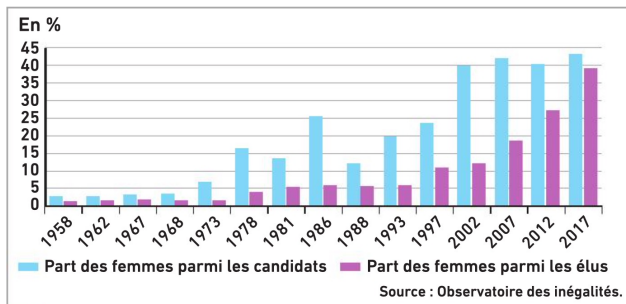
2 Le principe de subsidiarité dans l'Union européenne



H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

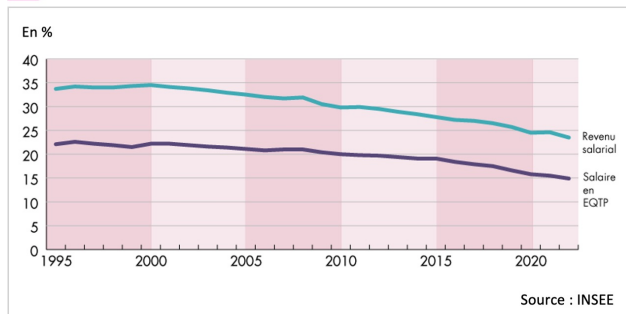
III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

A. Combattre pour l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre les violences



5 Le pourcentage des femmes à l'Assemblée nationale

3 Les écarts de salaires entre femmes et hommes



3 Des lois contre le harcèlement et les violences

Loi relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail

- interdiction de sanctionner ou de licencier un.e salarié.e ou un.e fonctionnaire ayant subi ou refusé de subir le harcèlement d'un employeur ou de toute autre personne
- Interdiction de sanctionner ou de licencier toute personne ayant témoigné de faits de harcèlement au travail

1992

2018

Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

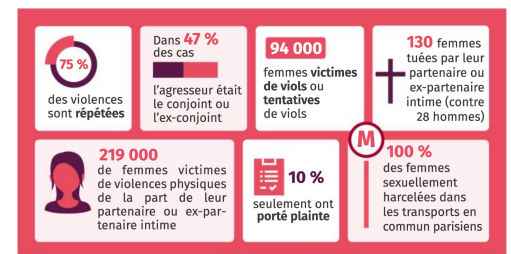
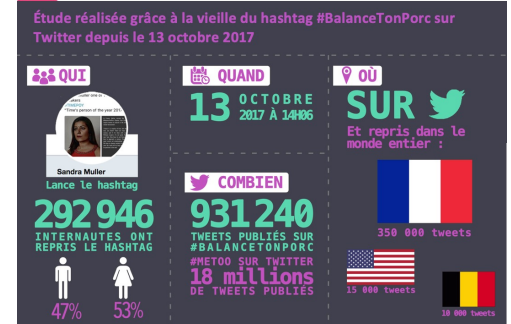
- délai de prescription porté à 30 ans après la majorité des victimes
- renforcement des sanctions réprimant les infractions sexuelles sur les mineur.e.s
- création d'une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit « de rue »
- élargissement du harcèlement en ligne

2020

Loi visant à protéger les victimes de violences conjugales

- suspension du droit de visite et d'hébergement du mineur au parent violent
- harcèlement au sein du couple considéré comme une circonstance aggravante
- décharge de l'obligation alimentaire des ascendants, descendants, frères ou sœurs
- levée du secret médical
- protection des mineurs contre les messages pornographiques

4 #BalanceTonPorc : un an de bataille contre le harcèlement sur Twitter



2 Les violences sexistes et sexuelles en 2018

Source : Observatoire national des violences faites aux femmes.

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

A. Combattre pour l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre les violences

Point de passage et d'ouverture 2 :

La parité : du principe aux applications

Consigne : Confrontez les documents pour expliquer les raisons ayant amené à voter une loi sur la parité, en quoi consiste cette loi et quel en est son bilan.

Point méthode : Confronter un texte et une image (carte)

- prélever des citations dans le texte et les rapprocher de certains éléments dessinés
- mentionner les éléments qui ne figurent que dans un des deux documents
- expliquer à partir du cours les deux documents
- montrer les intérêts et les limites des documents

4 La mise en œuvre du principe de parité

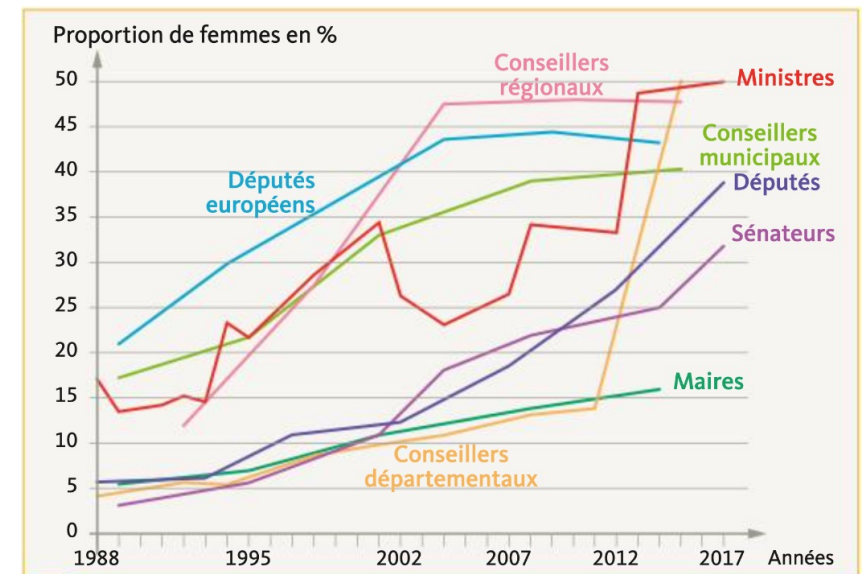
En 1997, Lionel Jospin s'engage en faveur de la parité. Sa mise en œuvre requiert d'abord une révision de la Constitution (1999), pour y inscrire que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ».

« En France, plusieurs initiatives ont été prises pour inscrire la parité dans la Constitution. [...] Elle implique en premier lieu que la répartition des hommes et des femmes dans les instances politiques reflète leur répartition dans la population. Elle doit donc être égale ou équilibrée. L'égalité visée par la parité est donc incontestablement une égalité de situation. La parité politique exige en deuxième lieu d'atteindre cette répartition équilibrée dans le champ politique, notamment dans le rapport entre l'électorat et la représentation nationale. Enfin, le terme de parité [...] signifie non un état que l'on veut atteindre mais un objectif que l'on cherche à réaliser. L'idée de parité va donc bien au-delà d'une égalité en droits pour viser une égalité concrète de situation. [...] »

Pour les uns, voire les unes, l'idée de parité remettrait en cause l'idée traditionnelle d'égalité entre citoyens, conçue abstraitement sans considération de race, de religion, d'opinion ou de catégorie. Avec la parité, nous introduisons dans notre Constitution l'idée de discrimination positive pour certains groupes ; nous reconnaitrions l'existence de minorités, ce qui pourrait conduire à une dérive communautariste. [...] »

À ceux qui craignent une dérive communautariste, je dirai que les femmes ne constituent ni un groupe, ni une communauté, ni une catégorie, ni une minorité. Elles sont tout simplement la moitié de l'humanité. »

Élisabeth Guigou, garde des Sceaux,
intervention lors de la discussion du projet de loi constitutionnelle
relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes,
Assemblée nationale, 15 décembre 1998.



5 Les effets contrastés des lois sur la parité

La loi sur la parité du 6 juin 2000, qui prévoit des sanctions financières contre les partis qui présentent plus d'hommes que de femmes aux élections, est modifiée en 2007 et 2008 dans un sens plus contraignant.

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

A. Combattre pour l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre les violences



2 Une femme Premier ministre

Couverture de Paris Match, 30 mai 1991.

Plusieurs fois ministre depuis 1981, Édith Cresson est la première femme à accéder au poste de Premier ministre.

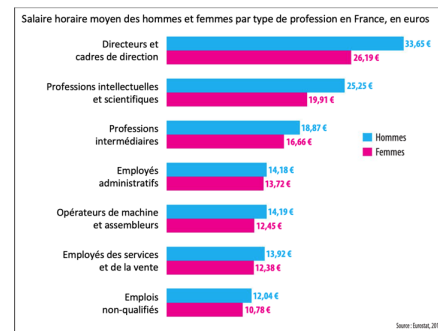


2 Ségolène Royal, candidate à la présidentielle de 2007

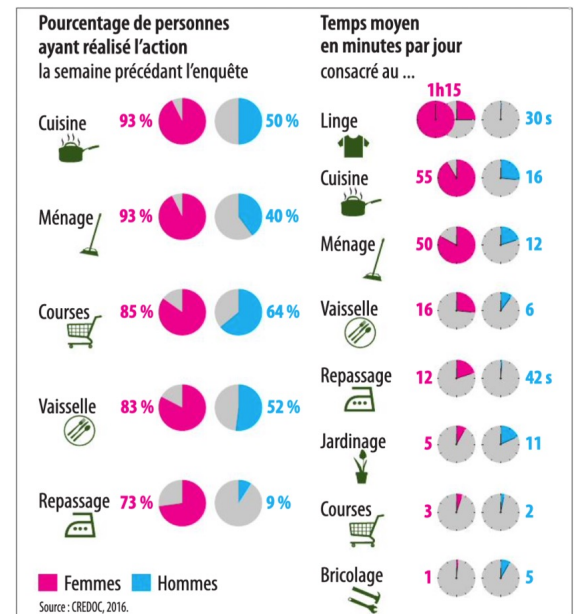
En 2007, Ségolène Royal, candidate du Parti socialiste est la première femme à accéder au second tour de l'élection présidentielle. Elle s'incline face à Nicolas Sarkozy en récoltant 46,9% des voix. Elle tente de se présenter de nouveau mais est battue lors de la **primaire** socialiste de 2011.



1 La parité dans le gouvernement Ayrault sous la présidence de François Hollande en 2012. Après l'élection du président François Hollande en 2012, la composition du gouvernement de son Premier ministre Jean-Marc Ayrault est strictement paritaire : 17 femmes et 27 hommes, une première dans l'histoire de la République française.



3 Les différences de salaires entre les hommes et les femmes



7 La répartition des tâches au sein du couple

L'enquête se base sur les couples installés ensemble depuis au moins un an et dont l'un des partenaires au moins est actif.

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

2 Article du Code civil sur le PACS

Art. 515-4 Les partenaires liés par un pacte civil de solidarité s'engagent à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques. Si les partenaires n'en disposent autrement, l'aide matérielle est proportionnelle à leurs facultés respectives. »



La manifestation qui a eu lieu le 13 janvier 2013 a regroupé plus de 340 000 personnes à Paris selon la préfecture de police.

A woman with short grey hair, wearing a bright green blazer over a black top, is speaking at a wooden podium. She is looking slightly to her left. A microphone is positioned in front of her. The background is a dark red wall with gold-colored decorative elements, including a central floral ornament and two busts on pedestals.

Graphique à barres empilées montrant l'évolution du nombre de mariages et de divorces en France de 2000 à 2018. L'axe vertical représente le nombre de mariages en milliers, allant de 0 à 500. L'axe horizontal représente les années de 2000 à 2018. Les barres sont empilées : le rouge représente les mariages et le bleu les divorces. Les mariages ont augmenté de 2000 à 2013, puis ont diminué jusqu'en 2018. Les divorces ont augmenté de 2000 à 2011, puis ont diminué jusqu'en 2018.

Année	Mariages (en milliers)	Divorces (en milliers)	Total (en milliers)
2000	290	50	340
2001	300	50	350
2002	310	50	360
2003	320	50	370
2004	330	50	380
2005	340	50	390
2006	350	50	400
2007	360	50	410
2008	370	50	420
2009	380	50	430
2010	390	50	440
2011	400	50	450
2012	390	50	440
2013	380	50	430
2014	370	50	420
2015	360	50	410
2016	350	50	400
2017	340	50	390
2018	330	50	380

Les mariages et les PACS conclus de 2002 à 2018

Le PACS peut être conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune. Il offre des droits aux deux partenaires (logement, fiscalité, vie professionnelle...).

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

B. Combattre pour de nouveaux droits : PACS, mariage, parentalité et droit à mourir

6 Articles révisés du Code civil sur le mariage

La loi du 17 mai 2013 autorisant le mariage entre personnes de même sexe – dite loi Taubira – modifie ainsi le Code civil (ajouts et modifications en italique).

« **Article 6-1.** Le mariage et la filiation adoptive emportent les mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois (...) que les époux ou les parents soient de sexe différent ou de même sexe.

Article 143. Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe.

Article 144. Le mariage ne peut être contracté avant dix-huit ans révolus¹.

Article 162. En ligne collatérale, le mariage est prohibé, entre le frère et la sœur, entre frères et entre sœurs.

Article 163. Le mariage est prohibé entre l'oncle et la nièce ou le neveu, et entre la tante et le neveu ou la nièce. »

¹. Au lieu de l'ancien article : « L'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus. »

Les principales mesures de la loi bioéthique (2 août 2021)

Extension de la PMA à toutes les femmes



Remboursée par la Sécurité sociale.

Reconnaissance anticipée de la filiation
Avant une PMA, les couples de femmes devront faire une « déclaration anticipée de volonté » pour être reconnus comme parents.



Fin de l'anonymat du don de sperme

Une personne majeure née d'un don pourra avoir accès à des données non identifiées ou à l'identité du donneur.



Interdiction de la GPA

Autorisation de congeler ses ovocytes ou son sperme en vue d'une future PMA



Allègement des demandes d'autorisation pour les recherches sur les cellules souches



Suppression du délai de réflexion d'une semaine pour une IVG



2 Les mesures de la loi bioéthique

3 Droit à mourir : les conditions obligatoires

Ce que prévoit la loi adoptée par les députés le 27 mai 2025



Être âgé de **18 ans** au moins



Avoir la **nationalité française** ou résider en France



Être atteint d'une affection **grave et incurable** qui engage le pronostic vital, en phase avancée



Être apte à manifester sa **volonté** de façon libre et éclairée

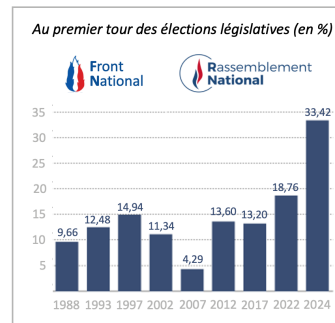
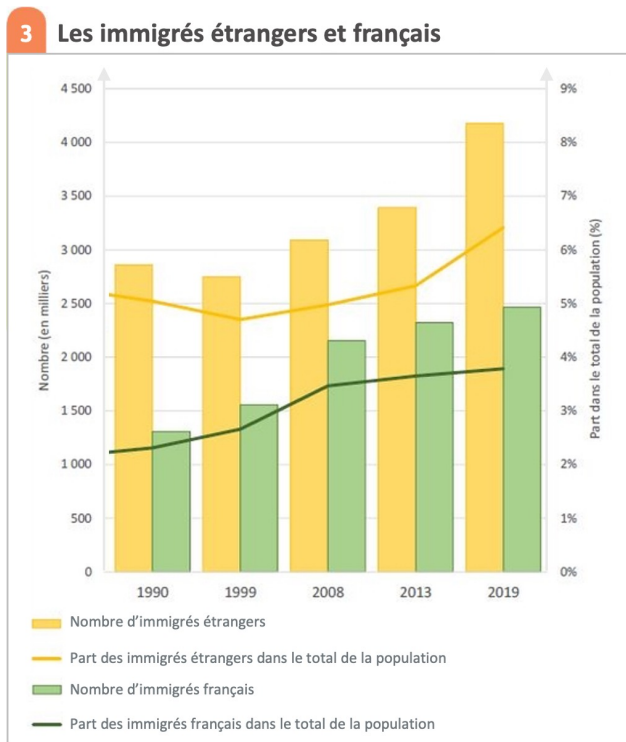


Présenter une **souffrance physique et psychologique** constante liée à cette affection

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

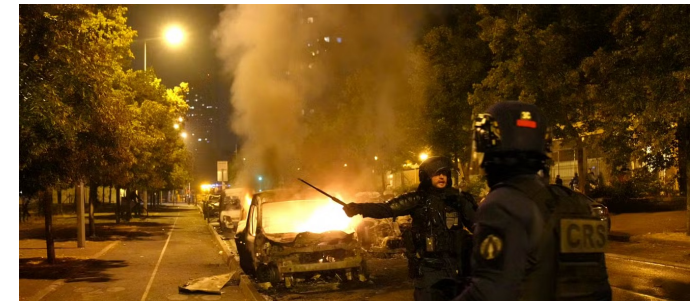
C. Une société française vraiment inclusive envers les immigrés et des étrangers ?



3 Les scores du FN puis du RN aux élections législatives depuis 1988

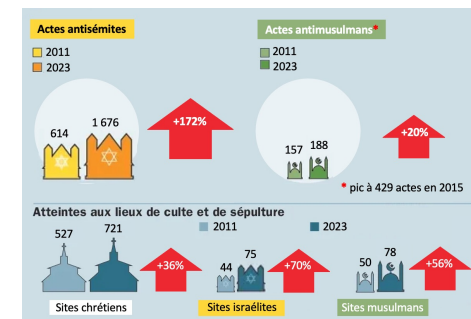
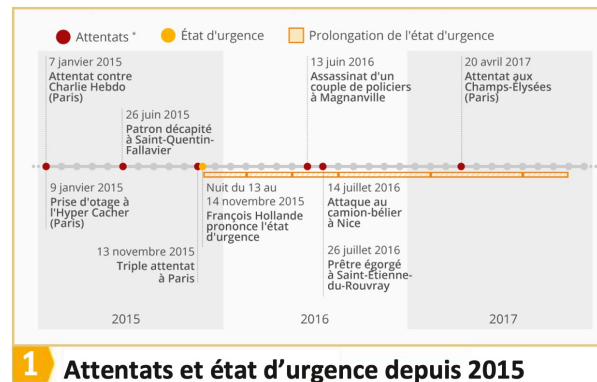
Le Front national est dirigé par :

- Jean-Marie Le Pen (1972-2011)
- Marine Le Pen (2011-2021)
- Jordan Bardella (2021-...)



3 Les émeutes urbaines de 2023 à Nanterre

Elles éclatent après la mort de Nahel Merzouk lors d'un contrôle de police à Nanterre puis se propagent à toute la France.



H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

C. Une société française vraiment inclusive envers les immigrés et des étrangers ?

3 Trois décennies de dispositifs étatiques



1989



1990



2005



2007

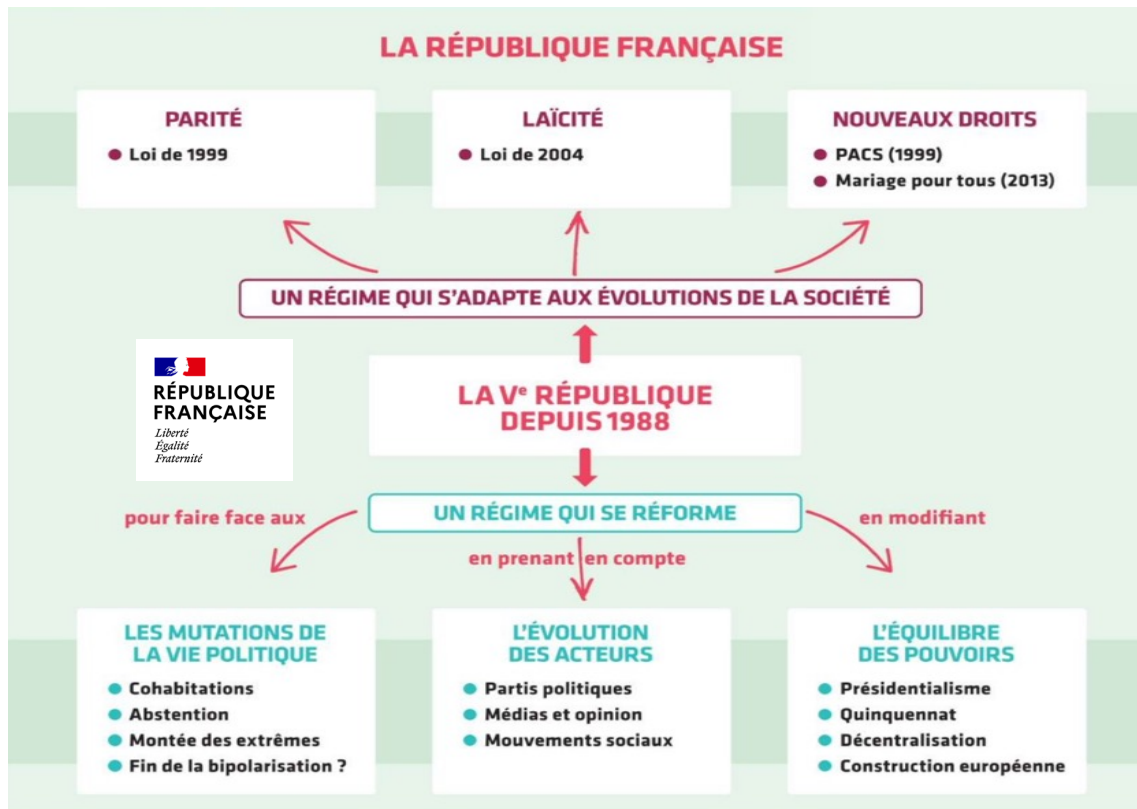


2 L'équipe masculine de France de football de 1998

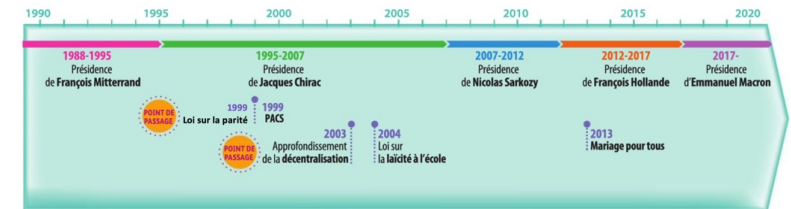
La remise de la coupe à l'équipe de France après la finale contre le Brésil, 12 juillet 1998.

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

Schéma bilan



Dates



Personnages



Jacques Chirac
(1932-2019)

Après des études à Sciences Po et à l'ÉNA, il est député gaulliste de Corrèze et plusieurs fois ministre à partir de 1967. Premier Ministre de 1974 à 1976 et de 1986 à 1988, il est maire de Paris de 1977 à 1995 et est Président de la République de 1995 à 2007.



Nicolas Sarkozy
(1955-...)

Avocat de formation, il est élu maire RPR de Neuilly-sur-Seine en 1983. Plusieurs fois député et ministre, notamment Ministre de l'Intérieur, il gagne l'élection présidentielle de 2007 face à Ségolène Royal mais est battu en 2012 par François Hollande.



François Hollande
(1954-...)

Après des études à Sciences Po et à l'ÉNA, il entre à la Cour des comptes et adhère au PS. Député de Corrèze, Premier secrétaire du PS, il est aussi maire de Tulle. En 2012, il est élu Président de la République mais il ne se représente pas aux élections de 2017.



Emmanuel Macron
(1977-...)

Après des études à Sciences Po et à l'ÉNA, il est Inspecteur des finances puis banquier. Il entre au cabinet de François Hollande en 2012 puis il est Ministre de l'Économie de 2014 à 2016. Il crée un nouveau parti, LREM, et est élu Président de la République en 2017.